



Règlement de la randonnée d'Éclaron

Dimanche 14 septembre 2025

Nom de la manifestation : Randonnée cycliste et gravel – Éclaron (52)

Organisateur : Cyclisme Bragard 52 – Association affiliée à l'UFOLEP

Siège social : 7 rue Leblanc, 52290 Éclaron

Contact : contact@cb52.ovh

Article 1 – Nature de la manifestation

La présente manifestation est une randonnée cycliste non chronométrée, ouverte aux licenciés UFOLEP, aux autres fédérations ainsi qu'aux non licenciés, sous réserve des conditions précisées ci-après.

Article 2 – Date, lieu et horaires

 Date: dimanche 14 septembre 2025

 Lieu de départ: Rue de Guise, Éclaron (parking de l'ancienne école)

 Inscriptions sur place: à partir de 7h00

 Départ libre: à partir de 8h00

Article 3 – Parcours proposés

- 2 parcours route
- 2 parcours gravel
- Un ravitaillement est prévu environ à mi-parcours sur chaque itinéraire
- Les itinéraires ne sont pas balisés au sol, en raison d'une interdiction préfectorale
 - ▶ Des traces GPX et le flyer sont consultables sur notre site, et des versions papiers seront fournies au départ.

Article 4 – Conditions de participation

- Randonnée ouverte à tous (licenciés UFOLEP, autres fédérations, non licenciés)
- Port du casque obligatoire pour tous les participants
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte ou fournir une autorisation parentale écrite
- Les participants seront couverts par l'assurance UFOLEP

Article 5 – Sécurité

- Les participants s'engagent à respecter strictement le Code de la route
- Le parcours est ouvert à la circulation
- Il est demandé à chacun d'adopter une conduite prudente et respectueuse, ainsi que de ne pas jeter de déchets dans la nature

Article 6 – Droit à l'image

Des photos ou vidéos pourront être prises durant la manifestation.

En s'inscrivant, chaque participant accepte d'être potentiellement photographié dans le cadre de la communication du club.

Article 7 – Acceptation du règlement

L'inscription à la randonnée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucun remboursement ne sera effectué après validation de l'inscription.

Le fait de signer la feuille d'émargement vaut acceptation de ce règlement.

Participation : 5 € par personne (incluant ravitaillement, accès aux parcours et assistance médicale)

Fait à Éclaron, le 07/08/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Langard', enclosed in a simple circular scribble.